

## Règlement

1. L'accueil des artisans est organisé dès 14h00 par l'équipe d'organisation identifiable grâce à un badge nominatif.
2. Chaque artisan est accueilli individuellement et dirigé vers un emplacement choisi par l'équipe en fonction de la dimension de son stand, des produits présentés et de la proximité éventuelle d'une source Électrique.
3. Chaque véhicule des artisans peut accéder à l'espace à s'installé, sous l'autorité de l'équipe d'organisation. Il est vivement souhaité que le temps nécessaire au déchargement/rechargement des véhicules soit limité afin de permettre l'installation harmonieuse de tous les artisans.
4. Dès que le déchargement est terminé, un vaste parking est à la disposition des véhicules des artisans à proximité immédiate, Parking privé (à 100 mètres).
5. Sauf exception dûment justifiée, il n'est pas permis de laisser un véhicule derrière un stand. Il est nécessaire d'effectuer cette demande lors de l'inscription afin de permettre le placement aux endroits prévus à cet effet.
6. Le Marché débute à 17h00 et se termine à 00h00 : il est vivement demandé aux artisans de respecter ces heures d'ouverture et de fermeture.
7. Il n'est pas obligatoire de s'inscrire pour toutes les dates.
8. Il est vivement souhaité (*cela va sans dire, mais encore mieux en le stipulant...*) que tout artisan inscrit mais qui ne peut nous rejoindre prévienne l'organisation de son absence.

Par mail : map.07360@gmail.com

Par GSM : 0682619768 (Marc)

### *Tout participant inscrit qui ne notifie pas son désistement ne sera remboursé*

9. La dimension des emplacements est libre mais doit être communiquée lors de l'inscription. Le prix de l'emplacement est adapté à la dimension du stand.
10. L'organisation ne fournit que les emplacements et l'électricité : nous ne fournissons ni tables d'exposition, ni chaises, ni parasols.
11. Les emplacements sont **PAYANTS : 10 euros par emplacement de 3 mètres X 3 mètres ; 15 euros pour un emplacement de 3 mètres X 6 mètres.**
12. Cette somme doit être versée à l'organisation au plus tard 15 jours qui précèdent chaque marché, à SNLAm07 2, montée de l'ancienne poste de St-Vincent-de-Durfort 07360. Le paiement valide l'inscription.
13. Les Marchés artisanaux sont une organisation de SNLAm07
14. Ils sont accessibles à tout artisan authentique « fait main ou transformé personnellement » (à l'exclusion de tout produit de brocante).
15. SAUF exception **dûment justifiée et exceptionnelle**, nous n'acceptons pas la revente.
16. Le nombre de stands proposant des bijoux sera strictement limité lors de chaque marché artisanal et n'excèdera pas 15% de l'ensemble des inscriptions.
17. S'agissant d'un Marché artisanal, organisé par une association : SNLAm07

18. Les Marchés sont automatiquement annulés lorsque les conditions climatiques sont particulièrement défavorables (*forte pluies ou tempête*). Les artisans inscrits sont prévenus par mail ou par téléphone la veille, si les prévisions météorologiques sont clairement défavorables.

*Les Marchés artisanaux de SNL Amap07 sont une initiative de promotion de l'artisanat authentique, accessible aux professionnels, détenteurs d'un registre de commerce et numéro de TVA, et aux occasionnels. La notion « occasionnel » relevant de la responsabilité personnelle de l'exposant. L'équipe privilégie l'esprit d'ouverture, l'accueil, l'ambiance, la convivialité et refuse clairement de s'inscrire dans un créneau restreint aux seuls artisans d'art professionnels.*

**Le comité de sélection se réserve le droit de décliner toute participation ultérieure lorsqu'il aura été constaté une pratique de revente manifeste de produits ou objets qui ne sont pas le fruit d'une démarche artisanale authentique. Cette décision sera notifiée à l'exposant par mail dans le courant de la semaine qui suivra la constatation lors d'un Marché.**

